

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID: 015-241500230-20230629-DEL\_2023\_101-D



Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers suppléés : /

#### **ETAIENT PRÉSENTS:**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représentée par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

## **ETAIENT ABSENT(E)S:**

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL\_2023\_101: ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE LA STATION DE SOULEYRIE" - CRÉATION DE POSTE Rapporteur: Madame Bernadette GINEZ

Le secteur assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a en charge le suivi de l'exploitation et la maintenance des réseaux d'assainissement, des eaux pluviales urbaines, des stations de traitement et PR.

Construite en 1979 puis étendue en 2000, la station d'épuration de Souleyrie fait aujourd'hui l'objet d'une importante opération de mise aux normes. Cette opération est la plus conséquente sur le plan financier que l'Intercommunalité ait portée depuis sa création.

## Cette opération doit permettre :

- la mise aux normes et la modernisation des ouvrages ;
- l'augmentation de la capacité hydraulique journalière et de la charge organique, garantissant une meilleure gestion des apports par temps de pluie ;
- la production de bio-méthane qui alimentera le réseau GRDF.

Pour ce faire et afin d'assurer le suivi de la réalisation des travaux de mise en conformité, la continuité du fonctionnement de la STEP durant les différentes phases de travaux, de

Publié le

ID: 015-241500230-20230629-DEL\_2023\_101-DE

participer à la réception et à la mise en route des différents process et après la réception des travaux, assurer le fonctionnement et l'optimisation du process, il apparaît nécessaire de recruter un(e) chargé(e) de mission « Responsable d'exploitation de la station de Souleyrie » sous le statut d'agent contractuel, pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2.

Les missions et les caractéristiques de cet emploi sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Responsable d'exploitation de la station de Souleyrie » sous le statut statut d'agent contractuel pour une période de 3 ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2, et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

# **Missions:**

- assurer le pilotage de l'exploitation de la station de Souleyrie, y compris l'incinérateur et le digesteur ;
- participer au développement, dans une démarche d'amélioration continue des process (incinérateur et méthaniseur), pour les optimiser techniquement et financièrement : gestion des apports, conditions d'accueil des boues d'un point de vue technique.

# Caractéristiques:

- Statut : agent non titulaire

- Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu - emploi de

catégorie A

- Régime indemnitaire : en fonction du candidat retenu, le RIFSEEP sera attaché

au groupe de fonction A4 institué par délibération

nº DEL\_2023\_017 du 9 février 2023

- Régime de travail : Temps complet

- Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie A seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.